

## TITRE PROFESSIONNEL D'ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES

### ADV F - NIVEAU 3


**VAE**

 Accessible par la Validation des Acquis  
de l'Expérience

### LE MÉTIER

L'assistant(e) de vie aux familles effectue les services attendus par les personnes auprès desquelles il (elle) intervient pour concourir au maintien à domicile et faciliter la vie quotidienne : réalisation de l'entretien de leur lieu de vie, assistance dans les actes qui les concernent personnellement (aide à la toilette, alimentation, déplacement) ; prise en charge des enfants.

L'exercice de cette profession s'organise au sein même du domicile privatif de la personne dépendante par l'intermédiaire de l'emploi directe ou en étant salarié d'un service prestataire et/ou mandataire.

### PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Pas de pré-requis demandés.

**Inscriptions** : sur notre site internet, onglet 'ADMISSION/ S'INSCRIRE',

- en téléchargeant le dossier d'inscription papier,  
ou
- en ligne via le portail de préinscription.

**Sélection/épreuve d'admission** : après acceptation du dossier, il faut passer un entretien avec un formateur basé sur une lettre de motivation manuscrite fourni par le candidat dans le dossier d'inscription (voir modalités dans le dossier), afin de valider les motivations à suivre la formation.

### OBJECTIFS

La formation a pour objectif de permettre au futur.e Assistant.e de vie aux familles de

- Construire un socle de savoirs et de savoir-faire nécessaires pour valider le Titre professionnel Assistant de vie aux familles ;
- Développer une posture professionnelle nécessaire à l'exercice du métier.

Au terme de la formation, l'apprenant sera en capacité à :

- Contribuer au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant en leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité ;
- Réaliser pour le particulier, l'entretien courant de leur logement et de leur linge ;
- Accompagner les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie courante ;
- Assurer la garde des jeunes enfants au domicile de leurs parents ;
- Accompagner la personne en situation de handicap vivant à son domicile.

### DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site : [www.eseis-afri.fr/advf](http://www.eseis-afri.fr/advf)

### DURÉE

La formation se déroule sur  
**6 à 8 mois** et comporte :

- » entre 470 et 560 h  
de formation théorique
- » 430 h de formation  
pratique (stage)

### PÉRIODE

nous consulter

### LIEU

**ESEIS - Site de Schiltigheim**

12 rue Jean Monnet

67300 SCHILTIGHEIM

Tél. 03 88 18 61 31

[schiltigheim@eseis-afri.fr](mailto:schiltigheim@eseis-afri.fr)

## CODES

- **CPF :**  
247009
- **RNCP :**  
4821



## TAUX :

- **De réussite :** 100% en 2022
- **D'abandon :** 0% en 2022
- **De satisfaction :** 100% en 2022

## COÛTS

**Coût de la formation :** 7 280€

**Financement de la formation,**  
par :

- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis
- » le Compte Personnel de Formation (CPF)

## CONTACTS

Responsable :  
Cathy PONS  
cathy.pons@eseis-afris.eu

Assistante pédagogique :  
Fernanda FLORENCIO  
Tél. : 03 88 18 61 38  
fernanda.florencio@eseis-afris.eu

## CFA DE L'ESEIS

Tél. : 03 88 18 61 75  
cfa@eseis-afris.eu

## CONTENU

La formation se déroule par regroupement de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) dans une logique de module.

L'obtention du Titre Professionnel ADVF s'obtient par la validation des 3 CCP qui le composent :

- **CCP 1 :** Entretien le logement et le linge d'un particulier,
- **CCP 2 :** Accompagner les personnes dans les actes du quotidien,
- **CCP 3 :** Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à domicile

Chaque CCP peut être réalisé séparément. L'architecture de la formation est adaptable en fonction de chaque groupe. Selon les besoins nous aménageons les formations à partir d'un socle commun.

Le Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) vise les compétences relatives à : « Accompagner la personne en situation de handicap vivant à domicile ».

Consulter le programme détaillé sur notre site : [www.eseis-afris.eu/advf](http://www.eseis-afris.eu/advf)

## CERTIFICATION

- Une épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle,
- L'écriture d'un dossier professionnel (DP) qui sert de support au jury pour évaluer les acquis du candidat,
- Les résultats des évaluations passées en cours de formation,
- La présentation du candidat à la certification du CCS est soumise à l'obtention par celui-ci de la certification du Titre ADVF.

Et à chaque fin de CCP et durant la formation : évaluation en cours de formation (ECF) afin d'évaluer les compétences du stagiaires à l'issue d'un parcours CCP.

## L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'ESEIS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA de l'ESEIS.